

Séance du Conseil général du 15 mars 2021

## **6. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, le Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des places de détente**

### **Rapport du Conseil communal**

Les Services techniques ont dressé un inventaire des places de jeux de la commune et ont déterminé que la plupart d'entre elles ne respectent plus les normes de sécurité. Des travaux de remise en état doivent être entrepris aux endroits suivants :

- a) Grand-rue 52 à Malleray (EJC)
- b) Chemin de la Halle 2 & 4 (École primaire Bévilard)
- c) Les Mésanges à Malleray
- d) Les Pins Gras à Bévilard
- e) Sous les Colons à Malleray

Par contre, les places à la Lignière à Malleray, Champs-Thiébauds à Bévilard, parc ornithologique à Bévilard et au collège de Pontenet ont été remises aux normes.

D'autre part, il est nécessaire de repenser ces places puisqu'elles étaient jusqu'à ce jour destinées presque exclusivement aux enfants en bas âge. Il faut étudier les besoins des autres groupes d'intérêts (jeunes adultes, personnes âgées, adeptes du sport en plein air) et envisager des espaces mixtes. Les idées formulées par la Commission Bien Vivre à Vabirse dans son rapport « La Place du village » vont d'ailleurs dans ce sens.

Pour cette raison, le Conseil communal souhaite se donner le temps de la réflexion et alimenter ce fonds afin de lisser les dépenses dans le temps.

Afin de faire face aux dépenses importantes ces prochaines années, le Conseil communal a proposé de verser le solde du fonds sur l'octroi des bourses d'apprentissage sur le présent fonds de financement spécial.

Le Conseil communal recommande donc aux membres du législatif d'approuver ce règlement.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**